

**ORIGINAL**

D E C R E T N° 84/008 du 19/07/84

portant nomination du Capitaine Delphin MAS-  
BOKOU en qualité de Directeur Régional de la  
Sécurité Publique au Kouilou.

LE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE; PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VISAS: VU - La Constitution du 8 Juillet 1979;

- VU - La Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution;
- VU - Le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- VU - Le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

VU - Le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé;

D.G.B. VU - Le Décret n° 82/045 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement;

*Handwritten signature*

VU - Le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;

VU - Le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

J.F.

VU - Le Décret 83/771 du 11 Octobre 1983 portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Intérieur;

VU - Le Décret n° 83/772 du 11 Octobre 1983 portant attributions et organisation de la Direction Générale de la Sécurité Publique;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil de Cabinet entendu,

D E C R E T E :

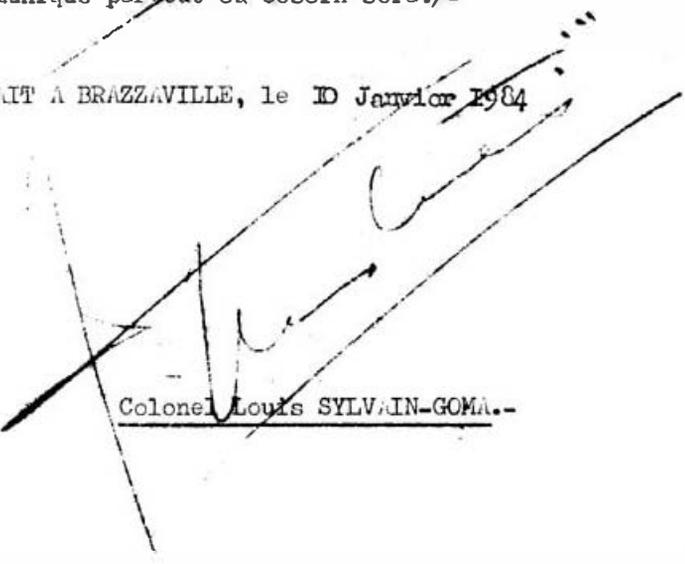
ARTICLE 1er:- Le Capitaine Delphin MASSOUKOU, précédemment Chef du Centre Régional de Sécurité Publique du Kouilou est nommé Directeur Régional de la Sécurité Publique au Kouilou.

ARTICLE 2 :- L'intéressé percevra à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 :- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise des fonctions de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 10 Janvier 1984

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Intérieur.

Le Ministre des Finances.

  
Colonel François Xavier KATALI.-

  
LEKOUNDZOU-ITIHI-OSSETOUMBA.-

